

COMMUNE DE LES SOUHESMES RAMPONT

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 AVRIL 2021

Le Maire certifie la transmission de cet acte au représentant de l'Etat le 15/04/2021 l'affichage du compte rendu de cette délibération à la porte de la Mairie le 15/04/2021 et certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 07/04/2021

L'an Deux Mil 2021, le 14 AVRIL, à 20H00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes Claude Fischer, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BUYS, Maire.

Etaient présents : Gérard BUYS - Delphine DELANDRE - Christophe FLOQUET - Jacqueline CHAMPENOIS - Muriel DROUARD - Adrien FURQUAND - Jérôme GOEURIOT - Anthony HENRY - David HOFFMANN - Laurence LESIRE

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) non excusé(s) : Bénédicte BERAUT

Conseillers consultatifs présents : Maurice JOSEPH

Un scrutin a eu lieu, David HOFFMANN été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

2021-12	Prêt relais
2021-13	Amortissements
2021-14	Budget Primitif 2021

2021-12 : Prêt relais

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a contracté un prêt -auprès du Crédit Mutuel- de 260 000€ dans le cadre des travaux de requalification des trois villages : Souhesme la Petite, Souhesme la Grande et Rampont.

Il indique que, dans l'attente du versement des subventions (Etat, Région et Département) ainsi que le reversement du FCTVA, il est nécessaire de contracter un prêt relais d'un montant de 240 000€, toujours auprès du Crédit Mutuel, sur une durée de deux ans au taux fixe de 0.38% avec paiement des intérêts trimestriellement et paiement du capital à l'échéance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE le Maire à contracter un prêt relais d'un montant de 240 000€ auprès du Crédit Mutuel et à signer tout document administratif/financier relatif à ce dossier.

2021-13 : Durée d'amortissement - article 2041512 : Groupements de collectivités « bâtiments et installations »

Le Maire informe le Conseil Municipal que la réglementation prévoit l'amortissement des dépenses liées au compte 2041512 « groupement de collectivités, bâtiments et installations ».

Dans ce cadre, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, FIXE la durée d'amortissement comme suit :

Groupements de collectivités « bâtiments et installations » : 5 ans.

2021-14 : Vote du Budget Primitif 2021**Présentation du BUDGET PRIMITIF 2021**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
394 883.71€	394 883.71€	883 712.04€	883 712.04€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2021 proposé par le Maire.

2021-12	Prêt relais
2021-13	Amortissements
2021-14	Budget Primitif 2021

Le Maire, Gérard BUYS

Le Secrétaire, David HOFFMANN

Gérard BUYS	Delphine DELANDRE	Christophe FLOQUET	BERAUT Bénédicte
Jacqueline CHAMPENOIS	Muriel DROUARD	Adrien FURQUAND	Jérôme GOEURIOT
Anthony HENRY	David HOFFMANN	Laurence LESIRE	